

SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020



L'an deux mil vingt, le vendredi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatre décembre deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel RAPHALEN, Maire.

Etaient présents : Mr RAPHALEN Michel, Mr PETILLON Loïc, Mme LANNOU Annie, Mr GOUZIEN Eric, Mr LE BRUN Thierry, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr BENSOUSSAN Gérard, Mr FERREIRA DA COSTA José, Mme BUREL Elodie, Mr GERBE Alain, Mr MIAGOUX Jean-Pierre, Mr DEPIENNE Romain, Mme GOUZIEN LE GALLO Valérie, Mme PELLEN QUINIOU Perrine et Mr VAN THIELEN Yves.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Madame Elodie BUREL a été élue secrétaire.

Compte tenu de la situation sanitaire et au vu de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le public n'est pas autorisé à y assister à l'exception de Madame la Présidente de la CCHPB, de deux correspondants de la presse locale et de la secrétaire de mairie.



En ouverture de séance, Monsieur le Maire rend hommage à Samuel Paty, enseignant assassiné le 16 octobre et aux trois victimes de l'attentat perpétré à Nice le 29 octobre, ainsi qu'à Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République, décédé le 2 décembre 2020.

Le conseil municipal a :

- pris acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de 2019 ;
- pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets de la CCHPB de l'année 2019 ;
- pris acte du rapport annuel du service d'assainissement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2019 ;
- pris acte du rapport annuel du service d'eau potable, défense incendie et bornes de puisage de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2019 ;
- désigné :
 - Monsieur Michel RAPHALEN, Maire,
 - Madame Annie LANNOU Annie, adjointe au maire chargée des finances,à la CLETC de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden ;
- adopté les tarifs indiqués ci-dessous dans le cadre de la convention de prêt ou de location de matériel et véhicules entre la Communauté et les communes du Haut Pays Bigouden, et ce à compter du 1^{er} janvier 2021 :
 - Véhicule utilitaire : 20 € / demi-journée**
 - Débroussailleuse : 15 € / jour**
 - Tondeuse autoportée : 65 € / demi-journée**
 - Tracteur / microtracteur : 25 € / jour ;**

- autorisé le Maire à signer les commandes des travaux de réfection de la toiture de l'atelier technique auprès des entreprises retenues ci-dessous :
 - l'entreprise BALOUIN de Tréogat pour les travaux sur la charpente pour la somme de 16 220,60 € HT (19 464,72 € TTC) ;
 - l'entreprise BOURLEAU de Plonéour-Lanvern pour les travaux de couverture pour la somme de 28 796,95 € HT (34 556,34 € TTC) .
 - l'entreprise LE PAPE de Plomelin pour le désamiantage pour la somme de 8 650,00 € HT (10 380 € TTC) ;
 - l'entreprise HENAFF de Pouldreuzic pour la dépose de la charpente pour la somme de 11 618 € (13 941,60 € TTC).

Soit un total de 65 285,55 € HT (78 342,66 € TTC) ;

- adopté le projet de réfection de la toiture de l'école et autorisé le Maire à solliciter l'attribution de la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, les travaux s'élèvent à la somme de 34 497,99 € HT (41 397,59 € TTC) ;

- autorisé le Maire à signer l'acte notarié concernant la cession gratuite de l'emprise de la voie d'accès appartenant aux conjoints BOISSEL, ainsi que la convention entre la commune et Monsieur Jean-Luc BOISSEL, Madame Catherine BOISSEL et Madame Marie-Laure BOISSEL concernant leurs participations à l'aménagement de la voie, et tous documents se rapportant à cette opération dans le cadre du projet de lotissement.

- décidé de poursuivre la modification n° 1 du PLU et d'engager une consultation auprès de 2 ou 3 bureaux d'études pour son élaboration.

- autorisé le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2020.

- maintenu l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2021 et de supprimé le tarif « télécopie » la nouvelle installation téléphonique ne permettant plus d'envoyer les fax, à savoir :

Concessions au cimetière	
15 ans simple	117,00 €
15 ans double	234,00 €
30 ans simple	194,00 €
30 ans double	388,00 €
50 ans simple	391,00 €
50 ans double	782,00 €
Espace cinéraire	
Columbarium	
Case pour 15 ans : 1 418,00 €, à l'issue de cette durée, le prix de la concession est identique à celui appliqué aux tombes, au tarif en vigueur au moment du renouvellement.	
Cavernes	
Emplacement de 15 ans :	200 €
Emplacement de 30 ans :	350 €
Photocopies	
Feuille A4 recto noir et blanc :	0,15 €
Feuille A4 recto-verso noir et blanc :	0,30 €
Feuille A3 recto noir et blanc :	0,20 €
Feuille A3 recto-verso noir et blanc :	0,40 €
Feuille A4 recto couleur :	1,00 € pour les particuliers – 0,10 € pour les associations de la commune et l'école
Feuille A4 recto-verso couleur :	2,00 € pour les particuliers – 0,20 € pour les associations de la commune et l'école
Feuille A3 recto couleur :	2,00 € pour les particuliers – 0,20 € pour les associations de la commune et l'école
Feuille A3 recto-verso couleur :	4,00 € pour les particuliers – 0,40 € pour les associations de la commune et l'école
sachant qu'un crédit « photocopies couleur » sera attribué lors de la dotation de fournitures scolaires à l'école lors du vote du budget.	
Télécopie	
La feuille, peu importe la destination :	0,50 €
Droits de place	
Commerçants non sédentaires :	20 € par trimestre
Ventes occasionnelles :	20 € par stationnement

- validé le plan d'adressage. La numérotation des adresses (habitations hors du bourg) sera validée par arrêté municipal sachant que le système de numérotation métrique (hors bourg) a été choisi ;
- donné son accord pour acquérir les plaques de numéros de rues pour la somme de 1 936,18 € HT (2 323,41 € TTC) auprès de la Poste ;
- décidé d'établir des conventions de servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales en terrains privés suite aux travaux de réseau d'eaux pluviales qui ont été réalisés sur la parcelle cadastrée ZC n° 158 et sur la parcelle mitoyenne cadastrée ZC n° 46, et autorisé le Maire à entreprendre les démarches auprès du CDG 29 et à signer les documents à intervenir en ce qui concerne son accompagnement pour la rédaction des conventions et autorisé le premier adjoint-maire à les signer en application de l'article L.1311-13 du CGCT ;
- accepté le projet de réalisation des travaux : Pose fourreaux Telecom en accompagnement en souterrain sur P3 Lesveguen Bihan et le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 14 215,80 €, et autorisé le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.
- adopté le projet d'acquisition de matériel informatique pour l'école pour la somme de 4 428,30 € HT (5 313,96 € TTC) auprès de la société Alsyone de Tréogat et autorisé le Maire à solliciter l'attribution de la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ;
- décidé à l'unanimité d'acquérir un camion-benne d'occasion pour le service technique pour la somme de 16 405,09 € HT (19 616,76 € TTC) ;
- décidé à l'unanimité d'acquérir un micro-tracteur pour le service technique auprès d'Espace Emeraude pour un montant de 22 060 € HT (26 472 € TTC) avec reprise de l'ancien micro-tracteur de 2 500 €, soit 19 560 € HT (23 972 € TTC) ;
- autorisé le Maire à effectuer un remboursement d'un montant de 694,24 € HT (833,10 € TTC) pour l'achat de matériel au club des Marcassins Sportifs, 7 voix pour le remboursement des filets, 5 contre et 3 abstentions ;
- décidé d'acquérir des panneaux de signalisation supplémentaires auprès de la société Self Signal dans la limite de 800 € HT ;
- voté une motion de soutien à Brittany Ferries.